

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2017

Commune de Bernières-sur-Mer

Département du Calvados

Présents : Monsieur LEPORTIER, Madame LENOEL, Madame TERRIER, Madame DELAVILLE, Madame PINEAU, Madame LEFEBVRE, Monsieur BOUET, Monsieur LAVERT, Madame POIRIER, Madame GOHORY, Madame VINATIER, Monsieur LOUSSOT, Monsieur DUPONT FEDERICI, Madame FLEURY, Monsieur LEDUC.

Absents : Monsieur BRIAS, pouvoir donné à Monsieur LEPORTIER, Monsieur RETROU, pouvoir donné à Madame LENOEL, Monsieur BENOIST, pouvoir donné à Madame TERRIER.

Secrétaire de séance : Monsieur LAVERT

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2017

Monsieur LEPORTIER demande aux conseillers d'approuver le compte rendu du conseil du 26 janvier 2017.

Vote : pour à l'unanimité

VOTE DES SUBVENTIONS 2017

Monsieur LEPORTIER propose au conseil municipal de se prononcer sur les subventions aux associations de la commune et autres organismes pour l'année 2017.

Monsieur LEPORTIER rappelle que ces montants ont été soumis à la commission Vie Associative et que les conseillers municipaux membres de bureau d'association ne devront pas prendre part au vote.

Monsieur LEPORTIER donne la parole à Madame TERRIER pour la présentation des demandes.

Madame TERRIER rappelle que les demandes devaient être retournées avant le 15 février 2017, que 20 demandes de subventions ont été reçues, et que ces dernières ont été présentées le 2 mars 2017 à la commission Vie Associative.

Madame TERRIER précise que, cette année, a été pris en compte la clarté des dossiers et la quote-part de la subvention sur le budget fonctionnement.

Club de la Chaudière : subvention de 1.000 euros, diminuée par rapport à 2016 car effort demandé, mais aussi car association très peu ouverte vers l'extérieur.

Vote : pour à l'unanimité

Comité des Fêtes : subvention de 12.000 euros pour une demande de 18.000 euros. Peu de lisibilité. Madame TERRIER propose de les rencontrer car il subsiste des interrogations, notamment sur le coût des vendredis musicaux (14.000 euros pour 4 vendredis musicaux).

Monsieur DUPONT FEDERICI demande si les 6.000 euros restant, sont provisionnés.

Madame TERRIER lui répond que non, cela fera d'un autre vote.

Monsieur LEPORTIER précise que le nombre de vendredis musicaux a diminué.

Monsieur DUPONT FEDERICI précise que l'année passée, il avait été déjà demandé 18.000 euros car les intervenants musicaux doivent être hébergés par les bénévoles.

Madame TERRIER souhaiterait que les choix musicaux répondent à plus de personne.

Monsieur LOUSSOT rappelle que le conseil municipal a vocation à diminuer, refuser ou augmenter les subventions, mais en aucun cas il ne doit pas imposer un choix. Monsieur LOUSSOT remarque que sur le plan qualitatif, le conseil municipal n'a pas à dicter un choix sur la programmation musicale.

Madame TERRIER précise que c'est à la demande de Monsieur GAUTHIER de les rencontrer afin de voir la programmation.

Madame LENOEL précise qu'il ne s'agit pas de choisir mais de voir ce qui est proposé par rapport au montant de la subvention demandé en plus.

Monsieur LEDUC rappelle que lors du précédent conseil municipal, les membres de ce dernier ont délibéré pour le classement de Bernières sur Mer, en commune touristique. Dans cet esprit, il pense que c'est plutôt une bonne idée que la commune oriente les manifestations.

Vote : pour à l'unanimité

Jumelage Bernières-Eisingen : demande d'une subvention exceptionnelle de 1.000 euros en plus des 2.000 euros, motivée par l'accueil des allemands.

Monsieur DUPONT FEDERICI demande si les sommes versées l'année précédente ont été utilisées.

Madame TERRIER propose de voter 1.200 euros de subventions annuelles et 1.000 euros de subvention exceptionnelle.

Monsieur DUPONT FEDERICI souhaite savoir si leur prestation a diminué par rapport à la subvention versée habituellement.

Monsieur LEPORTIER précise que par rapport à la subvention habituelle, l'association n'avait pas tout dépensé.

Vote : pour à l'unanimité

Jumelage Bernières-Arcade :

Madame TERRIER précise que l'accueil des italiens prévu en 2016, ne s'est pas fait et que de ce fait, l'association ne demande que 200 euros.

Vote : pour à l'unanimité

Québec : subvention de 500 euros. Monsieur LEDUC ne prend pas part au vote.

Vote : POUR : 17

Cap Romain : subvention de 1.200 euros.

Madame TERRIER précise que cela correspond à 7 animations et propose qu'il soit suggéré d'organiser une animation pour l'école.

Vote : POUR : 17 – ABSTENTION : 1 (Monsieur LOUSSOT)

B.O.N. :

Madame TERRIER précise que sur la subvention de 1.700 euros demandée, est inclus l'achat d'un tableau synoptique (d'informations touristiques) qui serait installé auprès de l'Office de Tourisme Intercommunal. Est proposée une subvention annuelle de 500 euros et le versement d'une subvention exceptionnelle de 1.000 euros.

Madame LENOEL demande si l'association donne des raisons pour l'installation de ce panneau.

Madame TERRIER répond que ce panneau est cohérent avec les 10 panneaux déjà installés.

Monsieur LEPORTIER pense qu'avec l'Office de Tourisme Intercommunal, l'association doit demander une aide à la communauté de communes Cœur de Nacre.

Monsieur LOUSSOT précise que l'association n'a pas fait de demande de subvention à l'intercommunalité pour financer une partie du panneau.

Madame TERRIER précise que la commune ne verserait que 1.000 euros sur les 1.700 euros.

Vote : POUR : 14 – ABSTENTION : 4 (Madame LENOEL – Messieurs LEPORTIER – BRIAS – RETROU)

Les Amis du Livre : subvention de 6.400 euros.

Vote : POUR à l'unanimité

Maison des Canadiens : subvention de 500 euros.

Vote : POUR à l'unanimité

Rugby : subvention de 9.000 euros. (Le pouvoir de Monsieur RETROU n'est pas comptabilisé).

Vote : POUR 17

Gym Form : subvention de 600 euros.

Vote : POUR à l'unanimité

Société des Boulistes : subvention de 500 euros.

Vote : pour à l'unanimité

Bernières Pétanque :

Madame TERRIER précise que l'association demande 300 euros pour réparer le toit du cabanon, mais que la commission a décidé d'attribuer 150 euros du fait de la baisse d'activité.

Monsieur LEPORTIER précise qu'il est dommageable que le club soit scindé en deux.

Vote : pour à l'unanimité

La Bernièraise : subvention de 1.000 euros.

Vote : POUR à l'unanimité

Nacre Tennis de Table : subvention exceptionnelle de 300 euros.

Madame TERRIER précise que c'est une première demande, et que cette dernière est due à la fusion du club de Bernières-sur-Mer et de Langrune-sur-Mer.

Vote : pour à l'unanimité

Tennis Club de Bernières : subvention de 400 euros.

Madame FLEURY rappelle qu'en commission avait été évoqué l'augmentation de la subvention pour l'achat d'un kit jeune.

Madame TERRIER précise qu'il a été demandé 400 euros au titre du budget de fonctionnement, et 400 euros au titre du projet enfant. Elle rappelle que la mairie verse 300 euros à l'école pour le projet enfant, et que cette somme est entièrement reverser à l'association.

Monsieur LEPORTIER précise que depuis un an, la commune a eu très peu de nouvelle de l'association, et qu'il a fallu les interpeler plusieurs fois. De ce fait, l'association a été reçue 2 fois.

Madame TERRIER informe que la convention passée en conseil municipal en novembre dernier, qui est conforme à toutes les conventions signées par toutes les associations, n'est toujours pas signée à ce jour, car l'association n'est pas d'accord sur le fait que la salle omnisport soit à la disposition de la mairie, et que si l'association en a besoin, elle doit envoyer un mail à la commune pour en demander l'usage.

Madame GOHORY précise que la difficulté est les créneaux horaires. Avant il fallait une licence pour réserver la salle sur le site « balle jaune ». Madame GOHORY pense qu'il faut définir la gestion des cours.

Monsieur LEPORTIER précise que dans les autres clubs, c'est l'association qui assure la gestion.

Monsieur DUPONT FEDERICI confirme que la gestion est lourde pour la commune, et qu'il suffit d'adhérer pour jouer.

Madame TERRIER informe le conseil municipal qu'à Courseulles-sur-Mer, après renseignements pris, c'est le club qui gère et qui s'occupe de tout, y compris le paiement des factures d'entretien.

Monsieur DUPONT FEDERICI affirme que le coût se traduira par une subvention plus importante comme ACTES.

Madame DELAVILLE précise que l'association ACTES gère tout y compris la comptabilité.

Monsieur DUPONT FEDERICI pense qu'en adhérant à l'association, une traçabilité existera.

Madame DELAVILLE répond qu'il faut une ouverture car des personnes, pas forcément des adhérents, veulent jouer.

Monsieur LEPORTIER précise que l'association compte 22 adhérents pour une mise à disposition toute l'année scolaire, à part les week-ends, et rappelle que la commune règle toutes les factures (électricité, eau, ...). Monsieur LEPORTIER informe que cette salle peut servir pour d'autres manifestations, comme l'APE par exemple, et que le Tennis Club de Bernières-sur-Mer doit demander à la mairie si la salle n'est pas utilisée le week-end. Monsieur LEPORTIER réaffirme qu'il est tout à fait d'accord pour discuter.

Madame GOHORY précise que la salle n'est pas du tout utilisée le week-end.

Madame FLEURY pense que le but est d'ouvrir vers l'extérieur.

Monsieur DUPONT FEDERICI précise qu'il faut réfléchir sur un système pour pouvoir utiliser la salle, l'ouvrir à d'autres personnes.

Vote : POUR : 12 – ABSTENTION : 6 (Mesdames GOHORY – TERRIER – LENOEL – Messieurs DUPONT FEDERICI – RETROU – BENOIST).

ACCA (chasse) : subvention de 500 euros.

Vote : pour à l'unanimité

Amicale des Pêcheurs : subvention de 300 euros.

Madame TERRIER précise que la poissonnade n'avait pas été réalisée en 2016, d'où la réduction de la subvention. Une subvention exceptionnelle de 200 euros sera soumise à la délibération du conseil municipal si la poissonnade est organisée cette année.

Vote : pour à l'unanimité

APE : subvention de 500 euros. Monsieur DUPONT FEDERICI ne prend pas part au vote.

Vote : POUR : 17

Asso. Cabines de plage : La demande de subvention est ajournée pour manque d'informations.

Madame TERRIER précise que la demande est mise en attente de vote, car la commission a demandé des pièces complémentaires, non reçues à ce jour.

Monsieur DUPONT FEDERICI pense que la demande de subvention pour l'organisation d'un pique-nique est sur évaluée, car la musique sera assurée par le Comité des Fêtes.

Madame TERRIER informe les membres du conseil municipal de la création d'une nouvelle association « A la conquête de la mini ».

Quant aux autres associations, il est proposé les montants suivants :

CIFAC : 240 euros qui correspondent à 6 apprentis – **Vote pour à l'unanimité**

Comité Juno Canada : 80 euros – **Vote pour à l'unanimité**

BTP CFA : 160 euros (40 euros par élève) – Vote pour à l’unanimité

Collège de Courseulles : 50 euros – Vote pour à l’unanimité

Musique en Côte de Nacre : 800 euros – Vote pour à l’unanimité

Prévention Routière : 100 euros.

Madame VINATIER demande comment est utilisé ce montant.

Madame DELAVILLE précise qu’il s’agit des interventions à l’école pour le permis piéton.

Vote pour à l’unanimité

Westlake Brothers’s Souvenir : 100 euros – Vote pour à l’unanimité

Madame TERRIER présente les subventions spécifiques :

SNSM : 1.800 euros.

Madame LENOEL précise que les travaux chiffrés correspondent à la demande.

Monsieur LOUSSOT précise que la SNSM ne devrait plus être une compétence communale.

Vote : POUR : 17 – ABSTENTION : 1 (Monsieur LOUSSOT)

Ecole : 3.400 euros.

Madame DELAVILLE précise que le budget de l’école est établi par Madame PRIEUR en collaboration avec l’équipe enseignante, et ensuite validé par les élus. En ce qui concerne les projets pédagogiques, la commune vote dans l’état.

CCAS : 12.000 euros.

Madame TERRIER précise qu’il n’y a que 6.000 euros de débloquent.

Madame TERRIER présente l’activité du CCAS pour 2016 : 115 rendez-vous, 7 visites à domicile, la gestion de 34 demandes de logement. 9 personnes sont suivies dans le cadre du RSA. Convocation pour les obligations alimentaires. C’est aussi la gestion de 35 demandes de téléalarme, des bénéficiaires de l’épicerie solidaire.

Madame TERRIER précise que le CCAS prête de l’argent pour payer la caution d’un loyer, mais aussi pour régler des factures d’énergies. Le CCAS peut participer aux factures d’énergies, aux séjours scolaires.

Madame TERRIER informe les membres du conseil municipal que toute demande est soumise au vote du conseil d’administration, à part les bons alimentaires et les bons d’essence.

Madame TERRIER précise que les recettes du CCAS correspondent aussi aux revenus d’immeubles, 2 terrains de louer à des agriculteurs.

Monsieur LOUSSOT plaide pour un CCAS Intercommunale mais le CCAS communal est très réactif et précise que la réalité du terrain est différente par rapport à l’économie.

Monsieur LEDUC affirme qu’à vouloir grossir, on arrive à des coûts cachés et considérables.

Monsieur LOUSSOT répond qu’en restant local, on gagne en efficacité, mais que l’on perd en moyen.

Vote pour à l’unanimité

Madame GOHORY s’interroge sur l’association ACTES, pas de demande de faite ?

Madame DELAVILLE explique qu’une subvention exceptionnelle a été versée l’année dernière pour l’emploi d’un animateur à hauteur de 50%, qui a démissionné très rapidement. ACTES n’a pas remboursé le trop perçu, mais s’est engagé à ne pas faire de demande le temps de régulariser ce montant.

Madame DELAVILLE informe le conseil municipal qu’à ce jour, personne ne s’est positionné sur la reprise du poste de Président de l’association. Si l’association est dissoute, il y aura 4 emplois de supprimés.

Monsieur DUPONT FEDERICI demande que ce point fasse l’objet d’une inscription dans le compte-rendu du conseil municipal.

MISE A DISPOSITION DE LA SALLE OMNISPORT A L'ASSOCIATION TENNIS CLUB DE LANGRUNE-SUR-MER

Monsieur LEPORTIER informe le conseil municipal que l'association du Tennis Club de Langrune-sur-Mer a sollicité la municipalité aux fins d'occuper la salle omnisport contre rémunération. Les créneaux d'utilisation souhaités portent sur les jeudis de 10 heures à 12 heures, et les samedis de 9 heures à 13 heures, et ponctuellement le dimanche de 9 heures à 17 heures.

Monsieur LEPORTIER précise que ces créneaux n'empiètent pas sur ceux accordés à titre gratuit au Tennis Club de Bernières.

Monsieur DUPONT FEDIRICI ne comprend pas car cette salle devait être mise à disposition des Bernièrais.

Monsieur LEPORTIER précise que ce ne sera qu'une mise à disposition ponctuelle le dimanche.

Monsieur DUPONT FEDERICI insiste sur le fait que s'il souhaite jouer le samedi matin, il ne pourra pas.

Monsieur LEPORTIER répond que d'autres associations ou d'autres personnes peuvent demander la salle.

Madame FLEURY demande si cela concerne tous les dimanches.

Monsieur LEPORTIER lui répond que non, ce sera ponctuellement après une demande.

Madame FLEURY pense que c'est bien mais que sur le principe il faut régler le problème du Tennis Club de Bernières.

Monsieur LEDUC intervient en précisant que comme le dimanche est une demande ponctuelle, c'est ouvert à toute demande qui sera faite avant le Tennis Club de Langrune. Reste les samedis matins, plus fermés. Monsieur LEDUC pense que c'est un bon compromis.

Monsieur LEPORTIER précise que depuis 2013, la commune a payé plus de 4.000 euros pour la mise à disposition de la salle omnisport au Tennis Club de Bernières.

Monsieur LOUSSOT informe le conseil municipal que la commune a touché 15.000 euros de la communauté de communes Cœur de Nacre, pour un projet intercommunal.

Monsieur LEPORTIER explique que depuis la construction de ce terrain de tennis couvert en 2011, ce site ne profite à personnes sachant que la commune a investi une somme importante dans ce projet.

Monsieur LOUSSOT rappelle que c'était l'origine du problème « Que faisons-nous de ces terrains ? ». La solution de la Délégation de Service Public a été trouvée. Cette dernière n'a pas prospéré.

Monsieur LOUSSOT précise qu'à Bernières, il n'existe pas un club pour gérer cette structure.

Monsieur DUPONT FEDERICI précise que l'ancien bureau voulait fusionner avec Langrune, que le nouveau bureau souhaite s'associer à Courseulles.

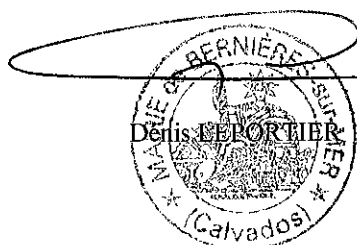
Vote : POUR : 12 – CONTRE : 3 (Mesdames FLEURY & POIRIER – Monsieur DUPONT FEDERICI) – ABSTENTION : 4 (Mesdames TERRIER & GOHORY – Messieurs LAVERT & BENOIST)

Questions et informations diverses

- Monsieur DUPONT-FEDERICI demande à Monsieur LEPORTIER s'il a donné son parrainage. Monsieur LEPORTIER lui répond « oui » à Monsieur DUPONT AIGNAN
- Monsieur DUPONT-FEDERICI demande s'il est possible d'accentuer la communication sur les cartes nationales d'identités délocalisées.
- Commission plénière : lundi 27 mars 2017 à 20 heures
- Conseil municipal – vote du budget : 3 avril 2017 à 20 heures
- Conseil municipal : 27 avril 2017 à 20 heures.

Fin de la séance : 21h40

Le Maire



Secrétaire de séance

Emmanuel LAVERT